



ÉDITORIAL

« Chers administrés, si vous saviez... »

La vraie vie d'un maire de terrain »

C'est sous ce titre que Pierre Emmanuel Begny publie aux éditions Buschet-Chastel un témoignage sur ce qui a été son mandat de maire de Saâcy-sur-Marne, une commune rurale de 1800 habitants.



Ce jeune maire, qui ne se représentera pas en mars prochain, relate ce que furent pour lui ces 6 années écoulées « pris en étau entre les exigences toujours plus grandes des administrés et le désengagement notable de l'État. »

Je n'ai pas eu à subir les avanies qui ont été son quotidien, même si les incivilités n'ont pas manqué, les petites provocations : une rue est interdite à la circulation, on s'y engage ; le stationnement est interdit, on se gare devant le panneau ; un espace piétons est créé pour que les visiteurs et les habitants accèdent en toute quiétude aux commerces, les voitures s'y installent ; on jette dans les conteneurs destinés à recevoir des ordures ménagères des encombrants qui n'ont rien à y faire ; l'engin de déneigement vient-il de dégager les routes et places publiques, on dépose au milieu de la rue la neige tombée des toits... et la liste pourrait continuer...

Mais que fait le maire ?!!

Un président américain interpellait ainsi ses concitoyens. « Au lieu de vous demander ce que fait le pays pour vous, demandez-vous ce que vous faites pour lui. »

Les 6 années qui viennent de s'écouler ont comporté, à côté de leur lot de drames, de nombreux sujets de satisfaction. Et au-delà de ce que la municipalité a pu réaliser, ce fut une belle aventure humaine, riche d'échanges, de rencontres, de moments de partage.

Si désormais les initiateurs de projets sont la Communauté de Communes et le Parc Naturel Régional du Queyras où se construit l'avenir, la commune demeure l'espace de vie sociale, le lieu de la convivialité, le lieu du partage des peines et des joies.

En effet, c'est bien l'identité villageoise qui s'exprime dans les événements qui rythment l'année : la fête patronale de la St-Barthélémy, Festivals, la foire aux moutons et la Folie Bergère, le pèlerinage de Ste-Anne, la messe et le temps de convivialité qui la prolonge dans les chapelles des différents hameaux...

C'est au niveau de la commune que sont organisées les corvées, temps de travail et de rencontre partagés, que se réunissent les volontaires qui décorent le village, qui accompagnent le Comité d'animation, les activités du ski-club, la vie des Amis de Ceillac et la chasse elle-même participe à cette dynamique locale, comme l'association « Les Abeilles à l'École ».

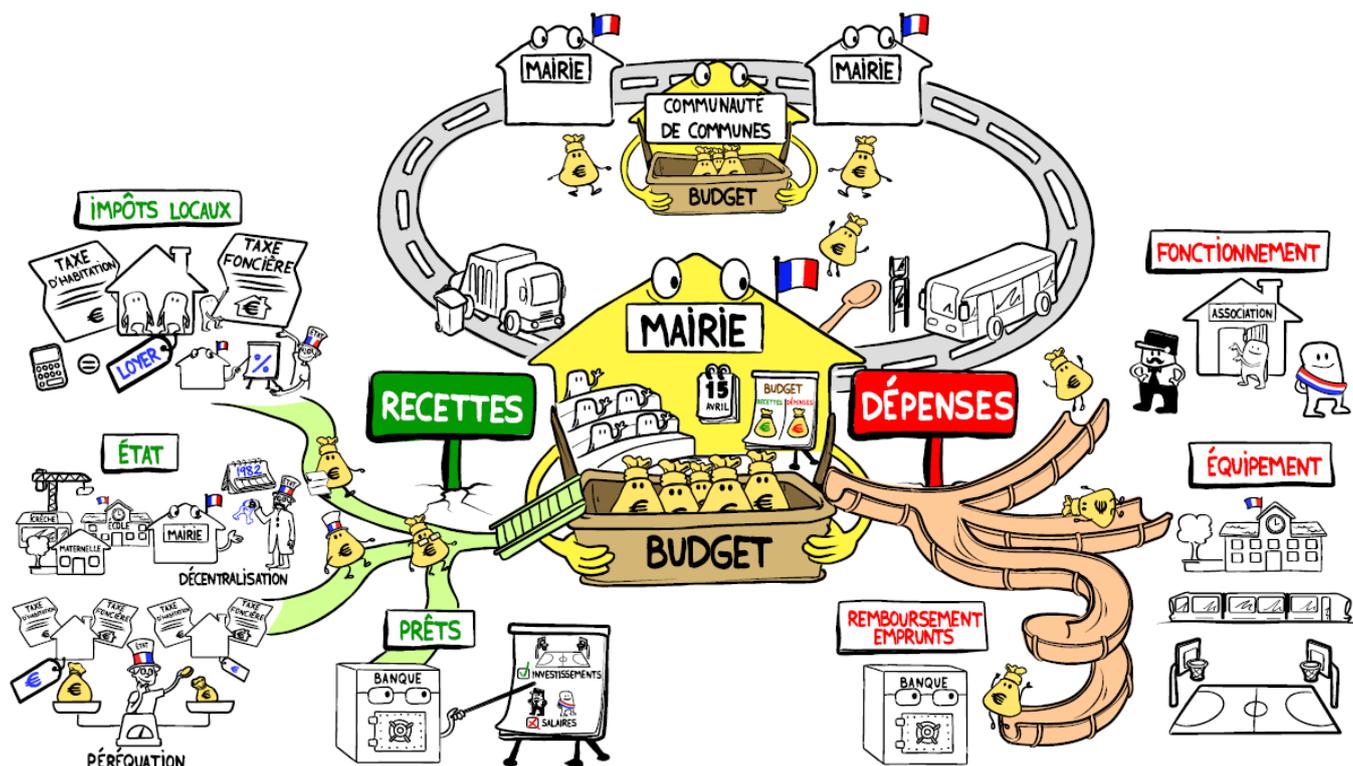
Cette 14^{ème} lettre d'informations, la dernière de la mandature, fait le point sur un certain nombre de sujets et donne les informations utiles au déroulement des élections prochaines dont je souhaite qu'elles soient un temps de cohésion et de réflexions partagées.

Pour ma part, j'ai été très heureux de partager avec vous ces 6 années. Je me suis efforcé, avec ceux qui m'ont soutenu et aidé dans cette fonction, de faire en sorte que Ceillac soit une commune reconnue, une commune accueillante, une commune où chacun est heureux de vivre.

Christian Grossan



SITUATION FINANCIÈRE



Assainissement et déchets

L'augmentation de certaines prestations et la recherche d'un équilibre de la pression fiscale entre les contribuables des deux communautés préexistantes se sont traduits par une augmentation sensible des contributions locales et des redevances perçues par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras :

- en matière de déchets ménagers, aux frais de collecte puis de transport à près de 100 km, s'ajoute la taxe générale des activités polluantes qui est passée de 8 €/la tonne à 40 € et bientôt à 60 €. L'augmentation des redevances, quoiqu'importante, a été

modérée par la consommation partielle des excédents antérieurs cumulés par l'ancienne Communauté de Communes du Guillestrois.

- en matière d'assainissement, la fusion des deux Communautés de Communes a coïncidé avec la mise en service des stations d'épuration de Guillestre et de celle qui traite les effluents d'Arvieux, Château-Ville-Vieille et Aiguilles qu'il faut amortir. La STEP de Ceillac, quant à elle, va faire l'objet d'importants travaux visant à réduire les nuisances olfactives que subissent les agents (coût : 45.000 €).

Taxes locales

La commune n'a augmenté qu'une fois, en 11 ans (+ 3%) le taux des taxes locales et elle a pu réduire le montant de l'abonnement annuel au réseau d'eau potable.

Eau potable

Le transfert à la Communauté de Communes de la charge de l'emprunt souscrit pour la réfection d'un nouveau réseau d'alimentation de la zone d'activités de la Viste a permis la prise en charge de l'emprunt souscrit pour le remplacement total de la conduite d'alimentation en eau de la Commune, depuis la Cime du Mélézet jusqu'aux réservoirs.

Encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette était de :

- 248 396 € pour le budget annexe de l'eau
- 169 600 € pour le budget annexe de VVF
- 548 829 € pour le budget principal de la Commune
- 0 € pour le budget annexe du camping

Soit globalement : 966 825 €

Au 1^{er} janvier 2020, cet encours est de :

- 138 730 € pour le budget annexe de l'eau
- 37 536 € pour le budget annexe de VVF
- 710 085 € pour le budget principal de la Commune
- 0 € pour le budget annexe du camping

Soit globalement : 886 571 €

Si le fonctionnement aléatoire de la trésorerie de Guillestre n'a pas permis d'arrêter les comptes, l'exercice 2019 sera clôturé avec un excédent confortable.

Microcentrale du Cristillan

Les recettes générées par la microcentrale concourent pour une part importante à l'équilibre du budget communal et peuvent représenter la moitié de la dotation de fonctionnement de l'État.

Si l'année 2019 a été difficile pour des raisons essentiellement liées à la pluviométrie, déficitaire

jusqu'à l'automne qui a concentré en l'espace de 3 mois le total des précipitations de l'année, les communes de Guillestre et de Ceillac ont chacune bénéficié d'une somme de 120 000 € pour l'année 2019, malgré une baisse du chiffre d'affaires de 91 383 € par rapport à 2018.

MICROCENTRALE DU CRISTILLAN RECETTES D'EXPLOITATION

| | | MICROCENTRALE DU CRISTILLAN RECETTES D'EXPLOITATION | | | | | Centrale 1 Enercoop | Centrale 2 EDF-AOA | Centrale 1 Enercoop | Centrale 2 EDF-AOA | Centrale 1 Enercoop | Centrale 2 EDF-AOA |
|-------|-------|--|------------|------------|------------|------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------|
| | | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2017 | 2018 | 2018 | 2019 | 2019 |
| Janv | H.T | 32 255,30 | 42 965,24 | 12 553,05 | 18 309,77 | 8 331,94 | 21 826,73 | | 309,88 | 16 984,53 | 0,00 | 20 631,07 |
| | T.T.C | 38 577,34 | 51 386,43 | 15 013,45 | 21 898,48 | 9 965,00 | 26 192,08 | | 371,86 | 20 381,44 | 0,00 | 24 757,28 |
| Fév | H.T | 21 091,51 | 24 260,28 | 8 380,49 | 9 155,10 | 6 454,73 | 12 778,81 | | 0,00 | 6 021,41 | 0,00 | 9 649,18 |
| | T.T.C | 25 225,45 | 29 015,29 | 10 023,07 | 10 949,50 | 7 719,86 | 15 334,57 | | 0,00 | 7 225,69 | 0,00 | 11 579,02 |
| Mars | H.T | 31 288,32 | 15 217,92 | 18 274,86 | 8 135,62 | 5 964,15 | 24 561,63 | | 0,00 | 7 470,18 | 0,00 | 16 884,89 |
| | T.T.C | 37 420,83 | 18 200,63 | 21 856,73 | 9 730,20 | 7 133,12 | 29 473,96 | | 0,00 | 8 964,22 | 0,00 | 20 261,87 |
| avril | H.T | 27 162,55 | 47 447,33 | 70 057,71 | 29 233,61 | 54 010,88 | 37 252,70 | | 23 265,63 | 25 808,82 | 37,65 | 25 567,85 |
| | T.T.C | 32 486,41 | 56 747,01 | 83 789,02 | 34 963,40 | 64 597,01 | 44 703,24 | | 27 918,76 | 30 970,58 | 45,18 | 30 681,42 |
| Mai | H.T | 70 737,82 | 99 939,39 | 83 005,01 | 87 325,63 | 72 367,15 | 58 845,00 | | 69 554,93 | 29 384,85 | 18 797,32 | 30 128,81 |
| | T.T.C | 84 602,43 | 119 527,51 | 99 273,99 | 104 441,45 | 86 551,11 | 70 614,00 | | 83 465,92 | 35 261,82 | 22 556,78 | 36 154,57 |
| Juin | H.T | 83 913,67 | 91 241,85 | 85 879,46 | 76 661,52 | 82 820,01 | 69 396,96 | | 66 132,25 | 28 364,61 | 61 873,43 | 28 599,29 |
| | T.T.C | 100 360,75 | 109 125,25 | 102 711,83 | 91 687,18 | 99 052,73 | 83 276,35 | | 79 358,70 | 34 037,53 | 74 248,12 | 34 319,15 |
| Juill | H.T | 50 710,93 | 83 129,72 | 87 712,67 | 36 356,31 | 68 052,67 | 47 046,41 | | 52 856,51 | 29 668,94 | 27 681,58 | 29 630,94 |
| | T.T.C | 60 650,27 | 99 423,15 | 104 904,35 | 43 482,15 | 81 390,99 | 56 455,69 | | 63 427,81 | 35 602,73 | 33 217,90 | 35 557,13 |
| Août | H.T | 15 491,66 | 44 260,94 | 61 024,80 | 20 048,06 | 29 189,68 | 19 033,38 | | 21 662,74 | 29 450,79 | 1 659,90 | 26 094,32 |
| | T.T.C | 18 528,03 | 52 936,08 | 72 985,66 | 23 977,48 | 34 910,86 | 22 840,06 | | 25 995,29 | 35 340,95 | 1 991,88 | 31 313,18 |
| Sept | H.T | 22 934,45 | 17 160,56 | 28 783,96 | 18 377,86 | 1 695,90 | 10 746,57 | | 3 995,25 | 28 563,91 | 0,00 | 1 852,70 |
| | T.T.C | 27 429,60 | 20 524,03 | 34 425,62 | 21 979,92 | 2 028,30 | 12 895,88 | | 4 794,30 | 34 276,69 | 0,00 | 2 223,24 |
| Oct | H.T | 23 716,80 | 37 808,05 | 40 948,38 | 45 162,82 | 18 538,25 | 18 560,75 | | 12 490,65 | 29 518,12 | 20 471,52 | 29 491,55 |
| | T.T.C | 28 365,29 | 45 218,43 | 48 974,26 | 54 014,73 | 22 171,75 | 22 272,90 | | 14 988,78 | 35 421,74 | 24 565,82 | 35 389,86 |
| Nov | H.T | 155 512,21 | 35 177,37 | 38 462,68 | 26 929,80 | 51 098,15 | 2 034,80 | | 11 574,10 | 29 167,35 | 41 828,33 | 29 171,06 |
| | T.T.C | 185 992,60 | 42 072,13 | 46 001,37 | 32 208,04 | 61 113,39 | 2 441,76 | | 13 888,92 | 35 000,82 | 50 194,00 | 35 005,27 |
| Déc | H.T | 80 267,67 | 20 120,94 | 27 974,04 | 13 960,45 | 32 258,11 | 72,94 | 18 675,00 | 2 078,27 | 29 372,36 | 13 841,04 | 28 420,48 |
| | T.T.C | 96 000,13 | 24 064,64 | 33 456,95 | 16 696,70 | 38 580,70 | 87,53 | 22 410,00 | 2 493,92 | 35 246,83 | 16 609,25 | 34 104,58 |
| Tot | H.T | 615 082,89 | 558 729,59 | 563 057,11 | 389 656,55 | 430 781,62 | 322 156,68 | 18 675,00 | 263 920,21 | 289 775,87 | 186 190,77 | 276 122,14 |
| | T.T.C | 735 639,14 | 668 240,59 | 673 416,30 | 466 029,23 | 515 214,82 | 386 588,02 | 22 410,00 | 316 704,25 | 347 731,04 | 223 428,92 | 331 346,57 |

NUMÉRIQUE

La fibre, c'est pour 2021 ! Certes, elle était prévue au printemps 2019 mais des problèmes rédhibitoires entre le SMO, chargé du déploiement de la fibre, et les délégataires ont eu raison du projet.

Tout a été remis à plat et, suite à l'autorisation accordée par l'État de traiter directement avec les opérateurs (*procédure AMEL, Appel à Manifestation d'Engagements Locaux*), le département a signé avec un SFR une convention le 11 juillet 2019 confirmant l'engagement de SFR, de la Région et des Départements pour le lancement des travaux destinés au déploiement de la fibre sur les Hautes-Alpes ainsi que sur les Alpes de Haute-Provence et les Bouches du Rhône.

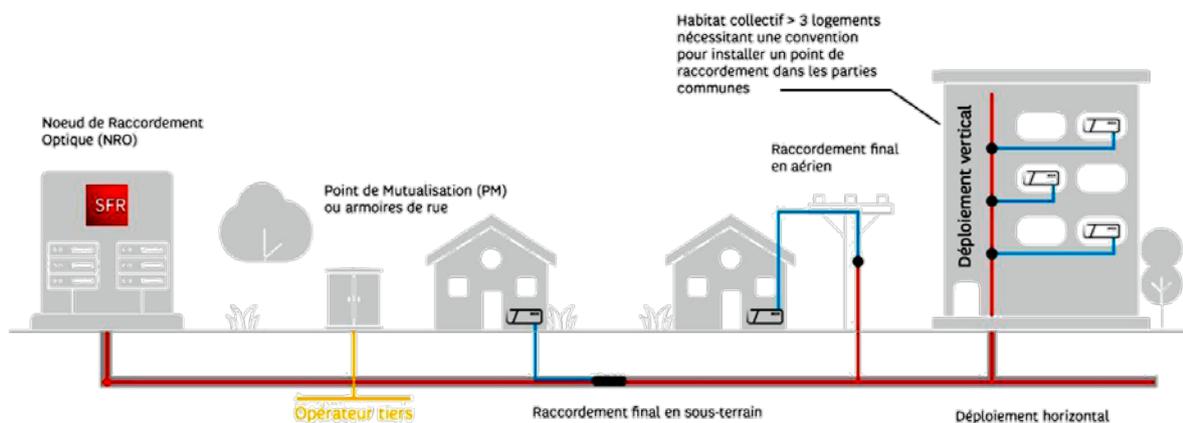


Le coût total, 200 millions d'euros comprend le rachat des infrastructures réalisées par le SMO Paca THD et la prise en charge totale des travaux à réaliser. Le financement est privé à 100 %. Par cette convention, SFR s'engage à assurer la couverture de la totalité du Département à fin 2022 (133 748 prises).

En attendant cette fibre, Orange a augmenté le débit qui est passé de 2 mo/s à 8 mo/s pour l'ensemble des opérateurs ADSL sur Ceillac. Même si ce débit chute en pleine saison, avec un temps de latence allongé, cette augmentation, obtenue grâce à des demandes réitérées et à des retours presse sur la pitoyable qualité de service dont nous pâtissons jusqu'alors, il permet d'attendre plus sereinement la fibre.

Les travaux

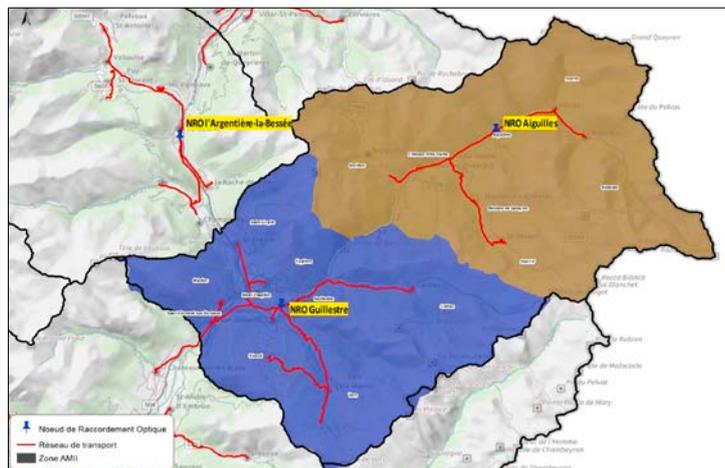
Le chantier est d'importance. Il comprend, après la montée de la fibre, l'installation des NRO (*noeuds réseaux optique*), des PM (*points de mutualisation*), des PBO (*points de branchement optique*) et les raccordements finaux, aériens ou souterrains, jusqu'aux logements, entreprises, commerces...



Quelques chiffres pour le département et le Guillestrois-Queyras

| TRAVAUX FIBRE | DÉPARTEMENT | GUIL-QUEYRAS |
|------------------------|-------------|--------------|
| Nombre de prises Fibre | 133 748 | 19 460 |
| Communes desservies | 171 | 16 |
| Nombre de NRO | 18 | 2 |
| Nombre de PM | 444 | 65 |
| Kilomètres de Réseau | 5 420 | 710 |

Il y aura donc 2 NRO pour le Guillestrois-Queyras, un sur Guillestre et un sur Aiguilles. Ceillac, comme l'indique la carte ci-contre, sera branché sur celui de Guillestre.



Calendrier

2020 (les communes dépendant du NRO de Guillestre, sauf Vars, Réotier et Ceillac) : **Eyglers, Guillestre, Mont-Dauphin, Risoul, Saint-Clément, Saint-Crépin.**

2021 (les communes dépendant du NRO d'Aiguilles) : **Abriès, Arvieux, Aiguilles, Château-Vieille, Molines, Saint-Véran, Ristolas, + Ceillac, Vars et Réotier.**

Il a été demandé que les travaux concernent, lors de la deuxième phase en 2021, en priorité Ceillac.

Avantages de la fibre



La fibre, c'est un débit jusqu'à 1 gigabit (+/- 1000 mo/s), soit 500 fois le débit qui était proposé sur Ceillac, il y a peu. Les avantages de cette technologie sont déterminants :

- vitesse identique en download (*réception*) et en upload (*envoi*)
- pas de perte de signal pour les habitats éloignés (*au contraire de l'ADSL cuivre*)
- insensibilité aux perturbations électromagnétiques (*le signal est généré par une lumière*)
- possibilité de connecter l'ensemble des écrans de la famille (*7 appareils connectés ne sont pas un problème*)
- TV en 4k et 3D fluide.

Aujourd'hui, un fichier de 10 GO (*film en blue ray bonne qualité*) nécessite presque 3 heures de téléchargement (*10 h avant que le débit n'augmente*), 30 minutes en 4G. Il faudra 2/3 minutes avec la fibre.

Cette rapidité, liée à une fiabilité des connexions et du débit, pourrait favoriser l'installation de micro-entreprises et le télétravail.

Solution d'attente

Si le débit a été multiplié par 4, la solution pour attendre cette fibre et avoir un débit vraiment augmenté avec une ligne téléphonique fiable est donc de se tourner vers les opérateurs qui proposent la 4G sur Ceillac. Ils sont 3 : SFR, Bouygues et Free.

En effet, il suffit de mettre son téléphone en point d'accès (*manipulation simple dans paramètres, en spécifiant un nom de réseau et un mot de passe*) et de bénéficier de la vitesse de la 4G, soit en moyenne 20 mo/s au lieu des 8 mo/s disponibles hors saison (*<3 mo/s en haute saison*). C'est une solution bien moins onéreuse que les box 4G proposées entre 30 et 40 €/mois qui offrent néanmoins un data plus important.

On notera que ces temps derniers, plusieurs opérateurs se livrent à une guerre commerciale et proposent des forfaits très alléchants, avec 50 GO de data Internet pour une somme comprise entre

ANTENNE RELAIS 4G



Le téléphone devient
Point d'accès Wifi



12 et 15 €/mois suivant les options (*sans augmentation au bout d'un an*). Ce data est largement suffisant pour répondre aux besoins standards d'un utilisateur lambda. Il suffit d'aller sur le site d'un de ces opérateurs, de renseigner le numéro de téléphone devant être conservé ainsi que le numéro RIO que l'on obtient en composant le 3179 sur son téléphone, son IBAN et le tour est joué, le nouvel opérateur s'occupant de toutes les procédures de résiliation et de transfert.

ELECTIONS MUNICIPALES

« *Un territoire ne se construit pas sur l'identité mais sur la citoyenneté.* »

Le mode de scrutin pour l'élection des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le scrutin est majoritaire, plurinominal, à deux tours.

Les candidats, inscrits sur les listes électorales et/ou contributeurs des impôts locaux, peuvent présenter une candidature isolée ou groupée. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer ou d'ajouter des noms (*c'est le panache*). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Depuis 2014, une déclaration de candidature est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. Elle doit être déposée en préfecture ou en sous-préfecture. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir (*11 à Ceillac*).

Obtiennent un siège au conseil municipal au premier tour les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

A Ceillac (*300 h*), le conseiller communautaire, qui représentera la commune à la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras est désigné dans l'ordre du tableau : *maire, premier adjoint, deuxième adjoint...*



Principales dates

- 7 février : date limite d'inscription sur les listes électorales
- 27 février : clôture de la période de dépôt des candidatures
- 15 mars : premier tour de scrutin
- entre le 16 et le 17 mars à 18 heures : période de dépôt des nouvelles candidatures pour le second tour
- 22 mars : second tour de scrutin
- premier conseil municipal entre le 20 mars et le 22 mars (*si 1 seul tour*), entre le 27 mars et le 29 mars (*si 2 tours*).

Lors de cette première réunion, le conseil municipal élit le maire et ses adjoints.



ÉCOLE

CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Les enfants de l'école, du CP au CM2, bénéficient d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité, mis en œuvre par l'ASCSSQ avec le soutien de la CAF (*Caisse d'Allocations Familiales*) depuis la rentrée de Toussaint.

Les enfants accueillis chaque jeudi, après la classe, sont encadrés par Mélanie, référente famille à l'ACSSQ, avec l'aide indispensable de deux bénévoles.

L'objectif est de favoriser l'épanouissement de l'enfant et la réussite dans sa scolarité. Une équipe d'accompagnateurs valorise les enfants, les aide à découvrir leurs capacités en établissant un climat de confiance.

Classe de découverte Juin 2020

La classe des grands partira en classe péniche sur le Canal du Midi, du lundi 8 juin au samedi 13 juin 2020. Feront également partie du voyage les 2 enfants du CE1.

14 enfants de l'école passeront donc une semaine à bord de la péniche Carabosse, que leurs aînés connaissent déjà, et navigueront sur un parcours qui reste à préciser, sur le Canal du Midi. Seront étudiés



Effectifs

L'école de Ceillac voit ses effectifs chuter régulièrement et les perspectives pour les deux prochaines rentrées ne laissent pas d'inquiéter l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, au premier rang desquels, les parents.

C'est donc avec soulagement, que les prévisions peuvent être révisées à la hausse, avec 3 nouvelles inscriptions cette année. Deux autres s'ajouteront aux enfants déjà prévus en 2020. Au final, nous devrions avoir 17 enfants en 2021 au lieu des 12 prévus initialement.



Chaque séance commence par un temps d'écoute et d'échanges autour d'un goûter, puis est suivie d'une activité consacrée au projet culturel, à des activités d'expression, des ateliers manuels ou scientifiques...

En fin de séance, est proposé un temps d'aide méthodologique dans l'organisation du travail personnel.

Les personnes désireuses d'apporter leur aide à Mélanie peuvent contacter l'ACSSQ au 04 92 46 69 00.

la genèse de ce canal, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, son utilisation actuelle, la région que nous traverserons (*histoire, patrimoine, économie...*), la navigation fluviale avec ses règles, la faune et la flore de proximité...

Ils pourront également appréhender de façon constructive la vie en collectivité avec ses droits et ses devoirs, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, des tâches ménagères ou du bruit, par exemple.

La participation des familles pour le séjour (*hébergements, repas, activités, transports*) reste à déterminer mais devrait rester modique, de l'ordre de 15 à 20 % du coût réel, grâce à l'aide de la commune.

Pour la rentrée prochaine, avec un effectif en hausse, chacun espère que les 2 classes soient, en conséquence, maintenues, et ce d'autant plus que les nouveaux inscrits viennent combler les niveaux dépourvus d'enfants et que depuis la rentrée 2019, la scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 3 ans.

Nous espérons que cela sera confirmé après la carte scolaire qui listera les fermetures et les ouvertures sur le département en avril 2020.

Éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement, l'histoire et la géographie locales sont inscrites dans les programmes officiels de l'Éducation Nationale.

Il est essentiel que les enfants connaissent leur milieu de vie avec ses caractéristiques, ses atouts mais aussi sa fragilité. A cette fin, depuis longtemps, les écoles du Queyras travaillent en partenariat avancé avec le parc du Queyras.

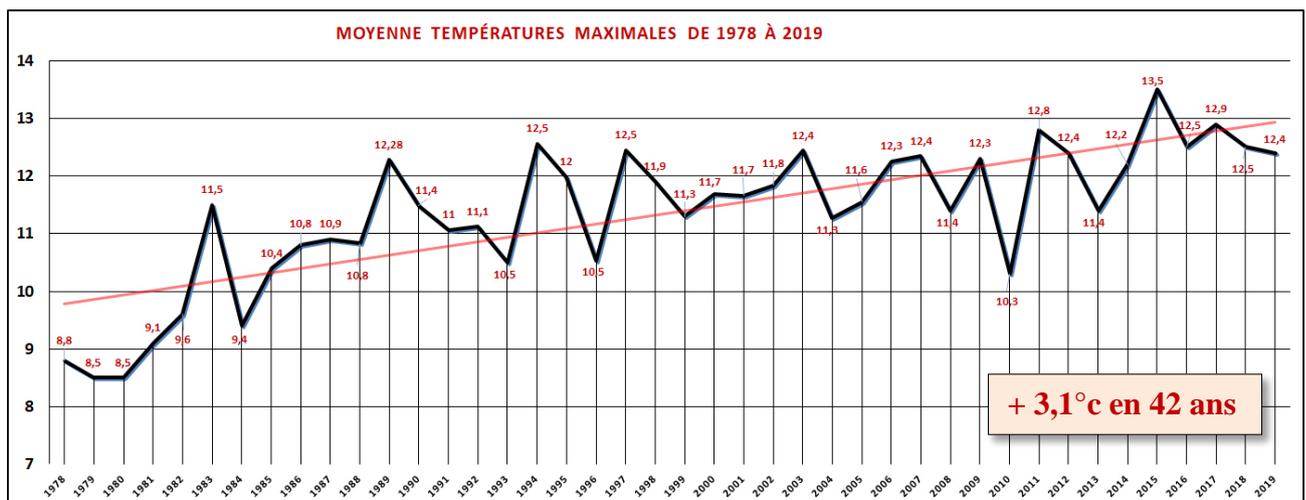
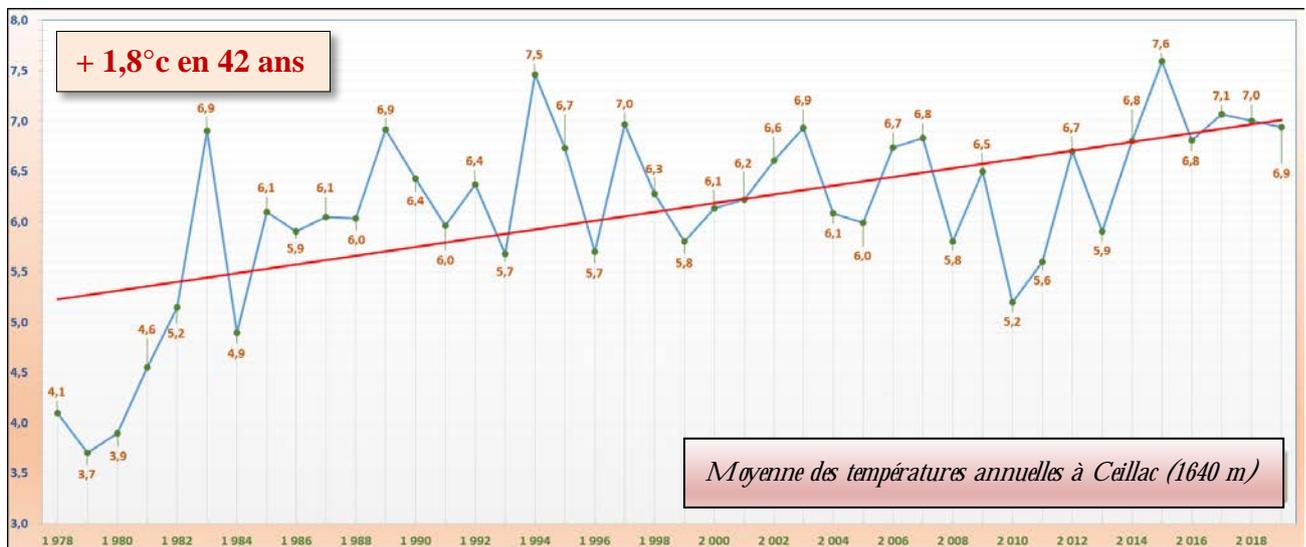
Cette année, ce sont les différents risques pouvant impacter la vallée qui sont étudiés.

Le premier trimestre a été consacré à l'étude du risque démographique : les enfants ont pu

déterminer son importance, ses causes et ses conséquences, au premier rang desquelles la baisse des effectifs à l'école. Ils ont pu notamment relever l'aspect plurifactoriel de ce risque : logement, travail, débouchés, services, vie sociale, études, enfants tardifs (*sur les 50 jeunes nés à Ceillac et âgés entre 20 et 30 ans aujourd'hui, on enregistre seulement 2 naissances*), climat, isolement...

Pour ce deuxième trimestre, c'est l'évolution climatique qui fait l'objet d'un travail fouillé qui permettra non seulement d'établir les constats mais aussi de réfléchir à des solutions individuelles et collectives...

2 courbes édifiantes établies par les enfants et qui offrent matière à réfléchir sur l'avenir de la vallée.



Aternance

Ayant tous les deux atteint ou dépassé l'âge limite d'exercice, les enseignants de l'école partiront en retraite à la fin de l'année scolaire. Les deux postes libérés paraîtront donc au mouvement départemental et les nominations, qui sont du seul ressort de l'Éducation Nationale, interviendront fin juin 2020. D'ores et déjà, 6 enseignants ont manifesté leur intérêt pour l'école et candidateront lors du mouvement...



PROTECTION DU CHEF-LIEU

UN DOSSIER A L'ÉTUDE DEPUIS PLUS DE 15 ANS, EN ATTENTE DES CHOIX ET DES FINANCEMENTS

Une étude d'avant-projet pour la protection du chef-lieu de Ceillac contre les crues du Cristillan a été commandée par la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras.

Le phénomène a déjà été étudié lors de plusieurs études ; les solutions envisagées avaient pour objectif une protection contre des crues au moins centennales. L'ampleur et le coût des travaux ont empêché leur réalisation...

Cet avant-projet souhaite déterminer les travaux présentant le meilleur rapport coût/bénéfice afin de permettre leur réalisation, même si le niveau de protection n'atteint pas le siècle.

4 solutions d'aménagement, associées, sont proposées lesquelles ont pour objectif

d'augmenter la capacité hydraulique du chenal et de limiter les apports solides.

La situation actuelle est la suivante :

- le chenal ne remplit pas ses fonctions, il est étroit, peu profond et à faible pente dans sa partie aval, il constitue le point faible de l'aménagement du Cristillan.

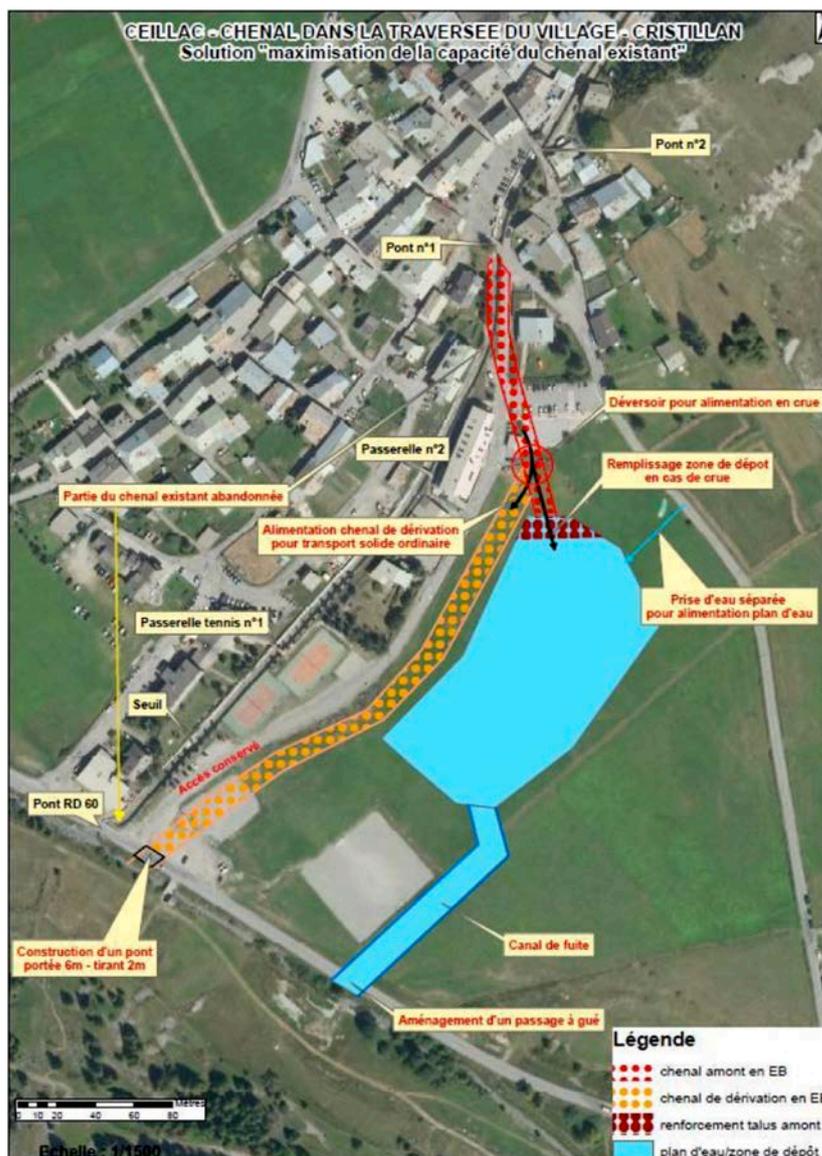
- la zone de confluence avec le Mélézet est dysfonctionnelle.

- le transit en aval des apports solides du Cristillan amont est impossible : les matériaux doivent donc pour l'essentiel se déposer à proximité de Ceillac. Tout aménagement proposé doit organiser ce dépôt et gérer les débordements qui pourraient en résulter.

Solution n°1 : maximisation de la capacité du chenal existant

La solution envisagée est la création d'un chenal artificiel en enrochement, en rive gauche, à l'aval de la place du marché dans le prolongement du chenal existant sur environ 150 m avec une base de 10 m et une hauteur de 3 m qui débouche sur l'ouverture d'une zone de dépôt (dimensions : 150 m/95 m)

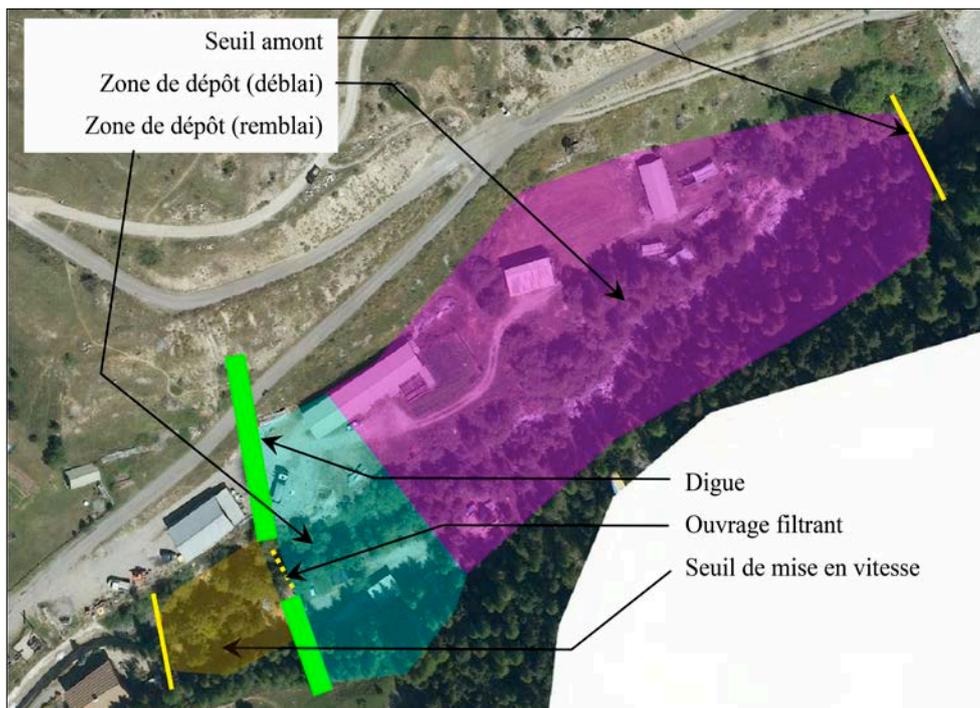
Cette solution, pour avoir la capacité de stocker des apports centennaux en volumes, doit être associée avec une plage de dépôt en amont qui arrête 40% des apports amonts. (cf solution n°2)



Solution n° 2 : maximisation des dépôts amont

Il s'agit de maximiser la capacité de stockage de matériaux entre le barrage RTM le plus en aval et l'entrée du chenal avec une emprise jusqu'au versant afin d'avoir une surface disponible d'un hectare environ.

Le barrage de sortie doit présenter une hauteur sous cuvette de 3 m pour permettre une capacité de stockage de 40 000 m³ (*volume comparable à ceux de 1957*)

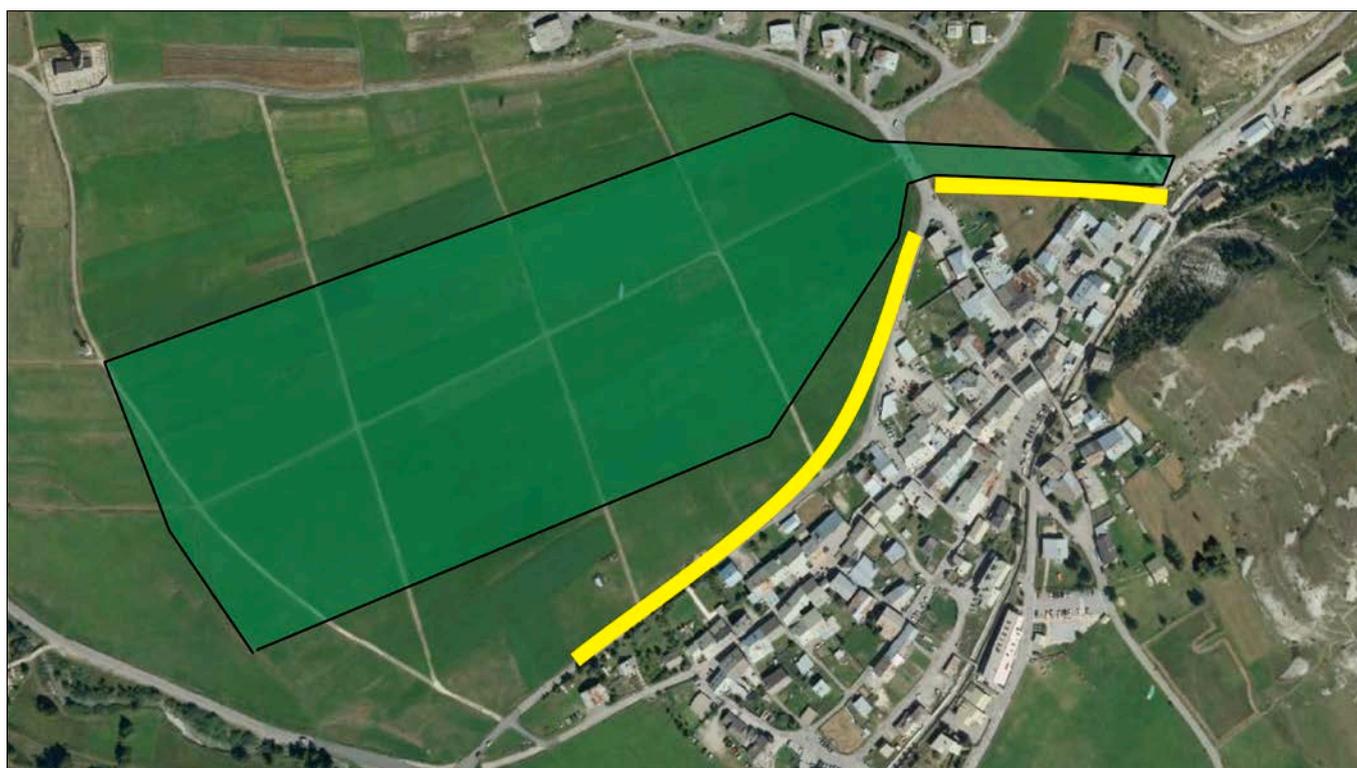


Solution n°3 : cheminement à moindres dommages, dérivation en rive droite

Il s'agit de créer un chenal à fort gabarit d'une largeur de 15 m en base et d'une hauteur utile de 3,50 m. Il a pour but de réduire la capacité de transit vers le canal actuel traversant le village et de dériver les écoulements vers les terres agricoles des Oches afin de disposer d'un lit de crue large pour réguler les apports solides en

excès et pour assurer le transit des forts écoulements.

Une protection de type merlon a été prévu côté village jusqu'à la dernière maison. Sa hauteur sera de 2 m par rapport à la route avec une crête de 5 m.



Solution n° 4 : amélioration des conditions d'écoulement dans le chenal actuel

Réalisation d'une mise en vitesse en amont du chenal existant, suppression ou amélioration des ouvrages de franchissement et rehaussement ponctuel d'une cinquantaine de centimètres des digues.

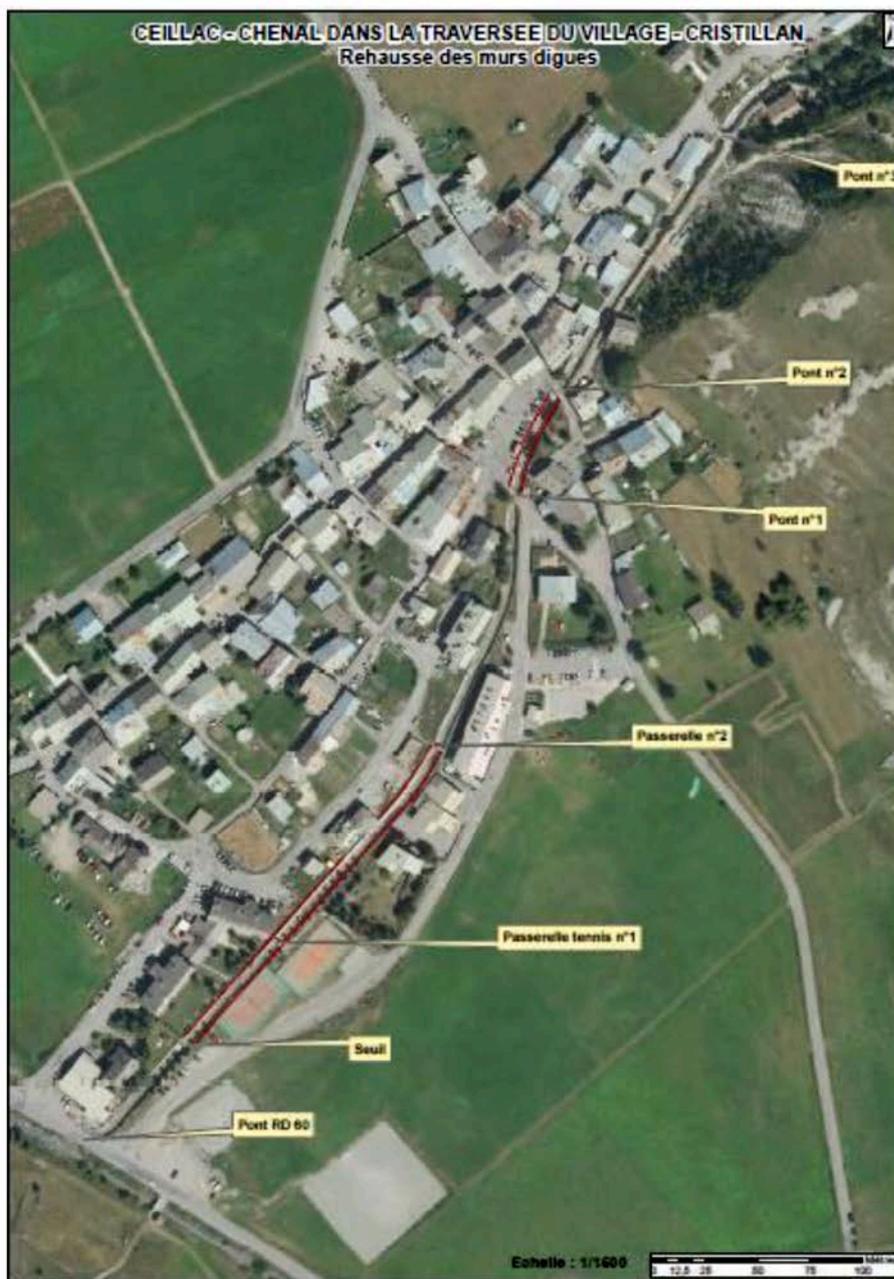
Ces travaux permettent de résorber des points noirs et de réaliser les entretiens nécessaires sur le chenal existant dans le cas où il est conservé.

Après réalisation des travaux pour un montant estimé à 1M€HT, le chenal risque de déborder pour une crue décennale.

L'étude conclut :

1. d'écarter les travaux de suppression du seuil aval ou l'élargissement de la confluence, le rapport coût/bénéfice est défavorable.
2. la solution n°3 de chenal de dérivation en rive droite pour un cheminement à moindres dommages présente le meilleur rapport coût/bénéfice.

La nécessaire maîtrise foncière de la cime du village, quel que soit le scénario retenu, a été engagée.



Suite aux imprécisions quant à l'évacuation des dépôts, au devenir des terres agricoles concernées, au chiffrage ne prenant pas en compte les réseaux, la voirie, la démolition de la maison, et à la mauvaise évaluation de l'impact paysager, la commune considère qu'il paraît prématuré de se prononcer sur l'un ou l'autre des scénarii, et ce alors que les élections municipales sont proches.

Comparaison des différentes solutions

| | Maximisation chenal | Plage de dépôt amont | Dérivation moindres dommages |
|--|---|-----------------------|--|
| Début de débordement dans le village | Possible à partir de Q₁₀ (vagues) | | Au-delà de la crue de 1957 |
| Apport solide avant débordement | Centennal | Cinquantennal | |
| Dépassement de la crue de projet | ☹️ | ☹️☹️ | 😊 |
| Fiabilité | 😊 | 😊 | 😊😊 |
| Impact paysager dans le village | ☹️☹️ | ☹️ | 😊😊 |
| Impact paysager amont village | ☹️ | ☹️ | 😊 |
| Impact paysager des prés à court terme | ☹️ | 😊 | ☹️☹️ |
| Impact paysager des prés à long terme | 😊 | 😊 | 😊 |
| Prise en compte des flottants | ☹️ | 😊 | 😊 |
| Entretien ordinaire (transit ordinaire) | 😊 | 😊 | 😊 |
| Curage après crue (48 000 m ³ pour Q ₁₀₀) | 😊 | 😊 | 😊 |
| Évacuation initiale de matériaux | 70 000 m ³ | 40 000 m ³ | 170 000 m ³ |
| Utilisation terres agricoles à long terme | ☹️☹️ | 😊 | 😊 |
| Superficie de terrains impactés par les travaux (emprise terrassements en m ²) | 12 000 (zone aval plan d'eau) 6 600 (chenaux) | 13 500 | 102 600 (zone de dépôt aval) 18 400 (chenal dérivation) |
| Coût approximatif (M€ HT) | 6,5 | 3,1 | 6,3 |

😊😊 très satisfaisant,

😊 neutre

☹️ insuffisant,

😊 satisfaisant,

☹️☹️ très insuffisant

| | Maximisation Chenal (scénario 1) | Plage de dépôt en amont (scénario 2) | Dérivation à moindres dommages (scénario 3) |
|--------------------|--|---|---|
| CONTRAINTES | <ul style="list-style-type: none"> → route d'accès en rive gauche coupée en dessous du pont de la place du marché → destruction du local chasseur et d'une partie du parking | <ul style="list-style-type: none"> → destruction de 4 hangars → route d'accès direct à la vallée du Cristillan coupée | <ul style="list-style-type: none"> → destruction d'une maison d'habitation récente → construction d'un pont pour la route de l'Ochette → impact paysager conséquent et destruction temporaire des prairies lors de la phase chantier |

DIVERS

DÉNEIGEMENT

Suite à une consultation par voie de presse et sur la plateforme créée à cet effet par le Département, l'entreprise « Les Chalets Marchis » a été retenue afin d'assurer pour les 5 années à venir le déneigement des rues et des

places publiques ainsi que les aires de stationnement de la Commune.



NAVETTES



La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras n'exerçant pas la compétence transports, dévolue à la Région pour les liaisons avec la gare et les scolaires, un groupement de commandes a été constitué entre les communes

d'Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines et Saint-Véran pour lancer un appel d'offres pour le service des navettes inter-villages et intra-villages.

Pour Ceillac et pour les 3 années à venir, c'est l'entreprise FLAM (*Favier*) qui a été retenue.

CABANES PASTORALES DU LACAS ET DE L'HOMME

La cabane au Lacas est achevée. Celle de l'homme sera montée au début de l'été.

L'ancienne cabane du Lacas sera enlevée et installée au camping des Moutets pour tenir lieu de refuge en cas d'intempéries.

Le coût global de l'opération ressort à

198 000 €, financé à hauteur de 120 999 € par l'Europe et la Région.

Le groupement pastoral assurera le remboursement de l'emprunt complémentaire à long terme.

CHEMIN FORESTIER DE BOIS CLAIR

Bien qu'il se déroule entièrement sur le territoire de la Commune de Ceillac, ce chemin forestier est surtout utilisé par les éleveurs et chasseurs de Guillestre ainsi que par les grimpeurs des voies d'escalade équipées près de la bergerie d'Andrez.

Un programme de travaux a été esquissé par

l'ONF et un dossier de demande de subvention déposé.

Si cette aide de 80 % était acquise, les communes de Ceillac et de Guillestre assureront, à parts égales, l'autofinancement résiduel.

CHEMIN FORESTIER DE JALAVEZ

Une demande de subvention a été déposée pour financer le revêtement en béton des deux premiers virages après le pont du Villard, fragilisés par l'érosion et le passage des véhicules (*parapente, ONF...*).

Une demande de subvention a également été déposée pour planter des résineux à aiguilles persistantes le long du chemin, dans sa partie exposée au sud dont l'enneigement sur la piste de fond est compromis.

VOIRIE COMMUNALE

Une enveloppe conséquente de travaux de voirie a été budgétée en 2019 dont les intempéries de l'automne n'ont pas permis l'engagement.

Le crédit correspondant sera reporté sur l'exercice 2020 afin que ces travaux soient réalisés à la fonte des neiges.

AIRE DE DÉCOLLAGE DE PARAPENTE

La forte fréquentation du site de Ceillac dont les qualités aérologiques et d'accès ne sont plus à démontrer génère, en l'absence de toilettes, nombre de désagréments paysagers et ... olfactifs.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région et du Département pour l'installation de toilettes sèches.

Les écoles de parapente seront sollicitées pour participer au financement complémentaire de l'opération et le club Queyr'rapaces assurera la maintenance de cet équipement.



OUVERTURE DES PAYSAGES ~ DÉBROUSSAILLEMENT À ROUIT

Comme il l'avait fait déjà, il y a une trentaine d'années, le Parc Naturel Régional du Queyras a obtenu le financement d'un programme de débroussaillage au lieu-dit Rouit dont l'objectif est double :

- permettre le pâturage des troupeaux en élaguant les arbres et en arrachant les genévriers ;
- remettre en valeur, au plan paysager, les anciennes terrasses céréalières.

ZONE DE DÉPÔT DES DÉCHETS INERTES



A côté de la déchetterie de la Viste, construite et exploitée par la Communauté de Communes, la « décharge sauvage » a dû être fermée pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

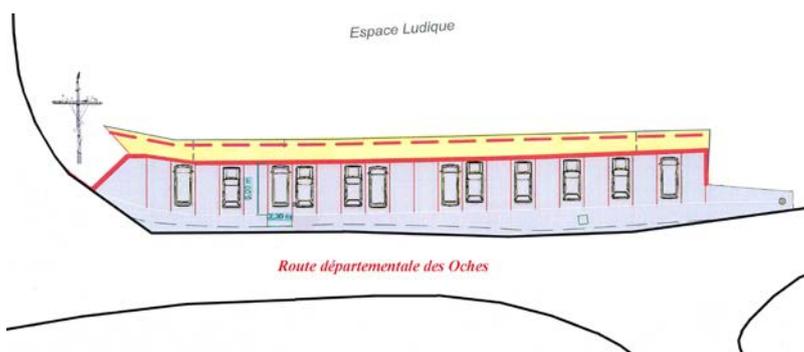
Un bureau d'études est chargé de monter le dossier d'autorisation d'une zone de dépôts de déchets inertes (*essentiellement les produits de terrassements à proximité*).

Dans ce domaine, force est de constater que nous sommes en retard sur ce point puisque la décharge aurait dû être fermée depuis ... 20 ans.

PARKING TOURRES

Le parking des Tourres a pu être achevé avant l'hiver. Il offre de très opportunes places de parking, au nombre de 23 qui concourront à faciliter grandement le stationnement sur la partie ouest du village où n'existait jusqu'alors aucune aire dédiée.

Le coût s'est élevé à 80.000 € avec une subvention de 30 % et les travaux ont été réalisés par l'entreprise Queyras.



ZAC DE L'INFERNET

L'indemnisation des propriétaires va commencer. Elle sera financée par un emprunt de 150.000 € remboursable sur 15 ans au taux de 0,76% et le produit de la vente de la laiterie 108.000 €

Dans un souci d'équité et pour ne pas pénaliser les propriétaires qui se sont montrés

les plus coopératifs en acceptant l'offre évaluée par le service des Domaines, le prix fixé par le juge des expropriations, 3 fois supérieure, sera appliquée à tous.

La même procédure a été engagée pour la régularisation foncière de la rue de la Gravière, à proximité de l'immeuble le Cristillan.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVÉS SUR LA COMMUNE

Hormis la naissance de deux enfants ce dernier mois, Ambre, fille d'Estelle et de Lionel, et Nino, fils de Claire et de Sébastien, saluons les nouveaux installés sur la commune :

Céline VIALA

Céramiste, photographe, illustratrice, Céline Viala se définit comme un mélange de plein de choses :

La matière : le tissu, la laine, la terre

La peinture, la plus légère possible

Les formes, tout en douceur et en rondeur

Une pointe de technologie mais pas trop

La nature et la magie des lumières

Les pieds sur terre mais souvent la tête dans les étoiles...

Solitaire et aussi l'Amour des autres

Un grand besoin de transmettre.



Elle s'est installée au Peilloc où elle fabrique, vend ses productions et anime des ateliers créatifs pour tous les publics et tous niveaux. Elle a scolarisé son fils Sacha à l'école, en grande section.



Nadège LARMET

Nadège Larmet a repris le refuge de la Cime l'été dernier.

Sa devise : « Suivez vos rêves, ils connaissent le chemin. »

Elle est arrivée au refuge le 19 août 2019, avec un passage de relais rapide, laissant Alizée et Valentin s'envoler vers de nouvelles terres lointaines et inconnues.

Changement de vie, et une réelle envie de profiter et surtout de partager cet endroit magique et authentique, avec simplicité, sérénité dans un climat chaleureux.

Jacques LARTIGOLLE et Alexandra FAUQUE

Le couple a repris la ferme de Pra Chiriou et s'oriente vers une production essentiellement laitière.

Leur petit Adrien (3 ans), vient d'intégrer la classe de maternelle-CE1, en petite section, à l'école de Ceillac.



Franck GOUBARY et John LEBEAU

Respectivement cuisinier au snack Girardin et pizaiolo au Pourquoi, ils ont emménagé au chalet Bellu, face à l'hôtel « la Cascade ».

Alexis DUCREUX

Installé au Thioure, compagnon à l'entreprise Chabrand, il s'est installé pour 2 ans au moins au Thioure.

Guillaume BOULET~GERCOURT et Mélanie BRUGIÈRE-COURTOIS

Arrivés sur la commune à la fin de l'été, ils ont inscrit leur plus grand enfant, Arthur, à l'école en septembre.

Gaspard, son petit frère, qui n'a pas encore 3 ans fera, quant à lui, sa rentrée en septembre 2020.